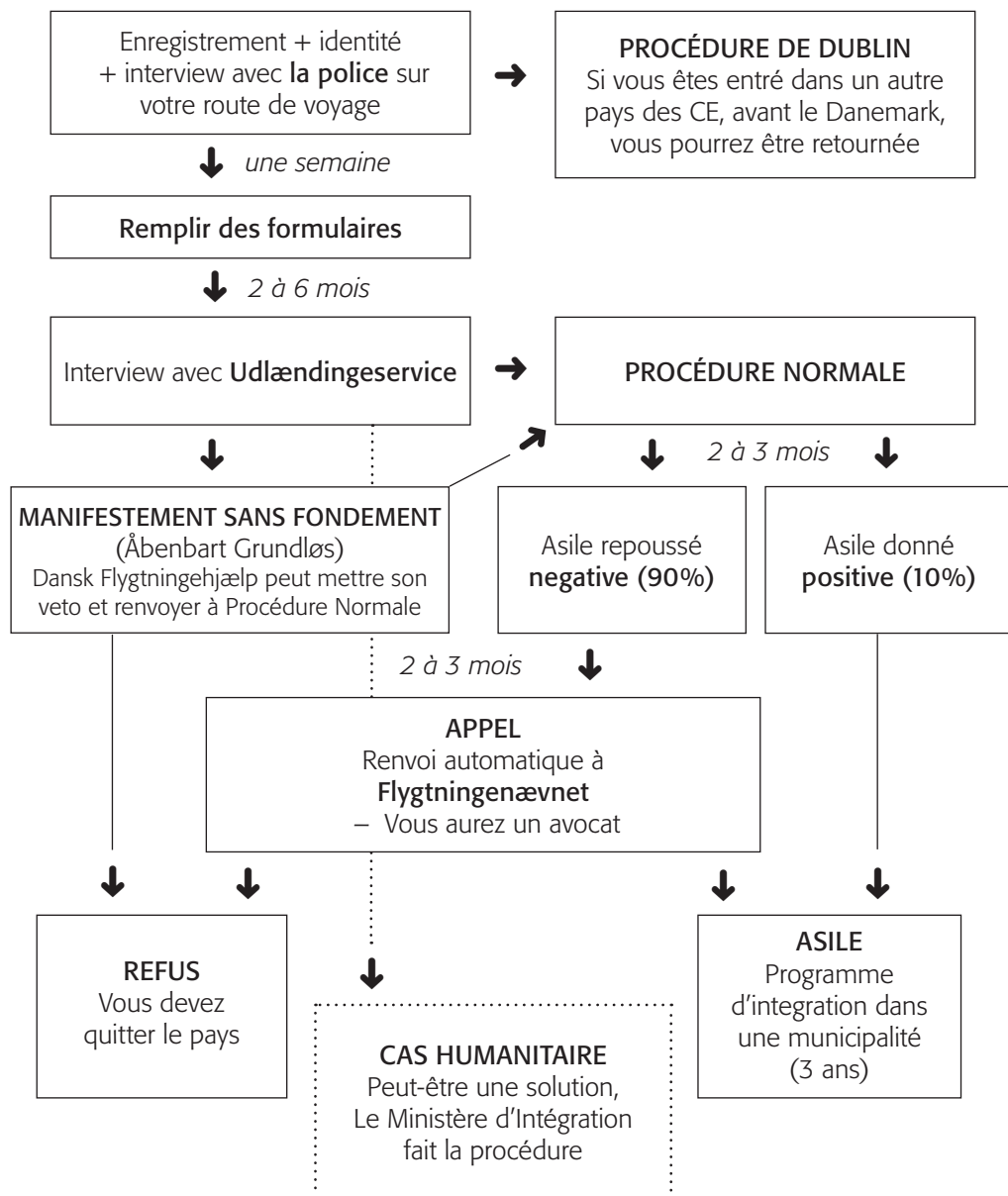


LE CHEMIN À TRAVERS LE SYSTÈME DE L'ASILE:

(l'indication de calendrier est approximative et peut varier!)



Pour des conseils gratuits contacter le ONG **Dansk Flygtningehjælp**, Borgergade 10, Copenhague, tous les mercredis entre 13 h. et 15 h. Vous pourrez aussi appeler tous les jours entre 9 h. et 15 h.: 33 73 50 00 ou envoyer un e-mail à: advice@drc.dk en anglais ou en danois.

Avis important aux demandeurs d'asile récemment arrivés au Danemark

Conseils pour vous guider à travers le processus d'asile

Vous n'aurez aucun aide juridique durant le premier étape, et c'est très important que vous lisez ce qui suit avec une extrême attention!

**Cette feuille est rédigé par des ONG
et des avocats spécialisés en demandes d'asile:**

Le comité pour l'accueil des réfugiés clandestins:
www.flygtningeunderjorden.dk

•
Association des avocats danois spécialisés en lois étrangers:
www.fauadv.dk

•
Amnesti Nu:
www.amnesti-nu.dk

•
Association danoise des amis des réfugiés:
www.ldf.nu

VERSION FRANÇAISE

Est aussi accessible en arabe, anglais, russe, espagnol, kurde, dari/farsi, somali et en serbo-croate de Bosnie.

Toutes les versions se trouvent à
www.flygtningeunderjorden.dk + www.fauadv.dk

La Convention des Nations Unies pour les Réfugiés définit un réfugié comme étant:

«Une personne qui se trouve en dehors de son pays, soit d'origine ou de résidence habituelle; qui a une peur bien-fondée d'être persécuté à cause de sa race, sa religion, sa nationalité, son adhérence à un groupe social particulier ou à une conviction politique; et qui est hors d'état ou mal disposé à s'assurer de la protection dudit pays, ou bien d'y retourner par peur de persécution.»

Or, pour obtenir un asile au Danemark, il faut convaincre les autorités que vous courez un risque de **persécution concrète et individuelle**. Par conséquent, il ne suffit pas d'appartenir à un groupe persécuté ou de venir d'un pays en guerre.

LES PROCÉDURES D'UNE DEMANDE D'ASILE (voir aussi verso):

La première chose qui se passe est **l'interview avec la police danoise** concernant votre voyage et votre identité. Elle prendra vos empreintes digitales et essaiera de découvrir si vous êtes passé par un autre pays sûr ou si vous avez déjà demandé l'asile dans un autre pays d'Europe, auquel cas vous y serez renvoyé. Si votre cas va être considéré au Danemark, vous devez, dans un bref délai, **remplir un formulaire** concernant vos raisons pour demander l'asile.

Après un certain temps, vous aurez votre **deuxième interview**, cette fois avec **Udlændingetjenesten**. C'est là que vous devez raconter votre histoire dans tous les détails. Ce que vous dites sera très important pour votre réussite. D'abord, on décidera si votre cas est Manifestement Sans Fondement, ce qui est une procédure spéciale et courte pour les cas où l'asile est improbable – et après cela, vous serez peut-être l'objet d'un refus. Dans le cadre de la Procédure Normale, vous recevrez normalement une réponse (positive ou négative) après quelques mois mais cela peut durer plus longtemps. Si la réponse est négative, votre cas se poursuivra devant le **Flygtningenævnet**. Maintenant, vous avez droit à un **avocat d'office** pour vous aider, et vous pouvez choisir votre propre avocat. Demandez aux gens en qui vous faites confiance de vous trouver un bon avocat expérimenté.

Les questions de Udlændingetjenesten pourraient porter sur des sujets comme par exemple:

- *Comment avez-vous quitté votre pays – légalement ou clandestinement?*
- *Qu'est-ce qui va arriver si vous rentrez au pays?*
- *Par qui êtes-vous persécuté?*
- *Avez-vous été mis en état d'arrestation ou avez-vous purgé une peine de prison – quand et pour combien de temps?*
- *Êtes-vous membre d'un groupe ou d'un parti politique?*
- *Avez-vous demandé à la police de votre pays d'origine de vous protéger?*
- *Où se trouve votre famille maintenant?*
- *Pourquoi ne pourriez-vous pas vous installer dans une autre région de votre pays?*

FAITES TRÈS ATTENTION À CE QUE VOUS DITES OU ÉCRIVEZ:

Tout ce que vous dites ou écrivez à la police et à d'autres autorités sera très important pour vos chances obtenir un asile. Il est de votre devoir de fournir toutes les informations essentielles aux autorités.

- La police danoise et l'Udlændingetjenesten font des erreurs, et parmi le personnel quelques-uns peuvent paraître hostiles. Or, ils ne sont **ni corrompus ni violents** et tout ce que vous leur dites restera un secret professionnel. N'ayez aucune crainte d'eux.
- Si vous avez payé des passeurs pour aller au Danemark, **oubliez leurs conseils** et leurs menaces. En général, leur conseil est mauvais, et ils ne viendront pas vous chercher.
- Si vous avez corrompu quelqu'un ou si vous êtes arrivé avec un **faux passeport**, il faut aussi dire la vérité là-dessus.
- **Dites la vérité** dans toutes les circonstances et **souvenez-vous de ce que vous avez dit et écrit**. Les interviews et vos déclarations seront comparées, et si vous changez votre histoire ou si vous vous contredites, ils penseront que vous mentez et tout votre dossier sera repoussé.
- Préparez-vous à expliquer **pourquoi** précisément vous serez en danger si vous retournez.
- Donnez **autant de détails possibles** dès le début – vous avez le temps!
- Si vous n'êtes pas tout à fait sûr concernant **les dates et les lieux**, dites-le au lieu de deviner.
- Si vous avez été exposé aux **viols, tortures ou à d'autres abus**, racontez-le, même si c'est très douloureux pour vous.
- Si vous avez **oublié ou omis** quelque chose durant l'interview, écrivez une lettre aux autorités dans votre propre langue et dites-le – le plus tôt sera le mieux.

VOUS AVEZ DES DROITS:

- Obtenez une **photocopie** du formulaire que vous avez rempli.
- Si vous êtes femme et si vous vous sentez mal à l'aise en racontant votre histoire à un homme, vous avez droit à une intervieweuse et à une traductrice de sexe **féminin**.
- Assurez-vous que le **traducteur** parle votre langue correctement. Sinon, demandez un autre – un malentendu peut être très fâcheux pour votre réussite.
(Si vous demandez un autre intervieweur ou traducteur, cela pourra retarder votre cas un peu, mais ça vaut la peine!)
- Vous avez le droit d'amener un **assesseur laïque** aux interviews. Or, faites-le seulement si vous connaissez quelqu'un qui parle danois, qui a votre confiance et qui a de l'expérience avec le système d'asile.
- Obtenez une **photocopie** de ce que votre traducteur a écrit en danois. Essayez de trouver quelqu'un d'autre qui pourra vérifier la traduction pour vous – s'il y a des malentendus, informez aussitôt les autorités par écrit.
- Ne signez rien où il y a des **erreurs**. Demandez d'abord que les erreurs soient rectifiées.
- Si vous avez été exposé aux **tortures**, demandez d'être examiné par les médecins à l'Institut médico-légal (Retsmedicinsk Institut).